

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
079-217900240-20230606-20230605-DE
Date de télétransmission : 08/06/2023
Date de réception préfecture : 08/06/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le 6 juin à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 25 mai 2023,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 18
Présents : 12
Votants : 14
(dont 2 mandats)

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,
Catherine PINEAU, Éric MILLET, Christelle GIRAUD,
Pierre ABRIAT et Karine VILLANNEAU
Absents excusés : Anne-Claire AUGEREAU qui a donné mandat Catherine PINEAU
Cécile THOMAS qui a donné mandat à Éric CUSEY
François GUILLOT, Thibault BONNANFANT et
Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Absente : Manuella REAUTE
Secrétaire : Pascal LEFEVRE

Affiché le 8 juin 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SIEDS ET AU TITRE DU FONDS VERT
POUR LE RELAMPING DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC (délibération n° 2023-06-05)

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Considérant le passage en leds des 171 lampadaires restants de
l'éclairage public correspondant à 4 tranches de travaux, pour un coût
total de 91 887,58 € HT, soit ~~110 265,10~~ 110 265,10 € TTC, à savoir :

- Tranche 1 : 24 703,86 € HT
- Tranche 2 : 24 703,86 € HT
- Tranche 3 : 24 419,68 € HT
- Tranche 4 : 18 060,18 € HT

Considérant l'aide éventuel du SIEDS de 37 956,56 €,
Considérant le reste à charge de la commune, de 53 931,02 € HT,

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de solliciter l'aide du
SIEDS pour la réalisation des 4 tranches de travaux pour le passage en
leds des 171 lampadaires restants de l'éclairage public de la commune
pour un coût de 91 887,58 € HT, ainsi que le fonds vert au titre de la
rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public et d'autoriser
Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur
Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant
ce dossier, notamment la demande de subvention.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX



Le secrétaire de séance,
Pascal LEFEVRE

